Supports de sensibilisation sur l’alerte et les comportements adaptés en situation d’urgence

La préparation à la gestion de crise est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen. A travers ces supports de communication, la DGSCGC souhaite ainsi faire prendre conscience aux citoyens que "toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile".

Thèmes d'action

- Sensibilisation / information préventive

Risques

- Feux de forêt
- Mouvements de terrain et risques volcaniques
- Risques météorologiques
- Risques technologiques

Régions

- France métropolitaine
- Départements d'outre-mer

Organisme

Ministère de l’Intérieur - Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) - Sous-direction de la planification et de la gestion des crises - Bureau de l’alerte, de la sensibilisation et de l’éducation des publics

Compétence : Prévention des risques de toute nature, information et alerte des populations, protection des personnes, des biens et de l’environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes

- 87-95, quai du docteur Dervaux 92600 Asnières-sur-Seine
- 01.49.27.49.27

Référent du projet

MOURET Fabrice

Poste : Chef de la section sensibilisation et éducation des publics

- fabrice.mouret@interieur.gouv.fr

Auteur de la fiche

BITSCHENE Matthieu

Poste : Adjoint au chef de la section sensibilisation et éducation des publics

- matthieu.bitschene@interieur.gouv.fr

Partenaires et moyens

Technique(s) :

Maquettage, impression et colisage externalisés

Humain(s) :

- Pilotage (3 personnes de la DGSCGC).
- Graphiste : maquettage

Financier(s) :

Marque-page : Financement du ministère de l'intérieur à 100 % à hauteur de 8 600 € dont 450 € de création graphique, 5 500 € d'impression (300 000 exemplaires) et 2 650 € de colisage.

Dépliant : Financement du ministère de l'intérieur à 100 % à hauteur de 12 50 € dont 500 € de création graphique et 12 000 € d'impression (220 000 exemplaires).

En bref

objectif(s) :

- Faire prendre conscience au citoyen que : « toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile » [Code de la sécurité intérieure - article L721-1]
- Développer la capacité de réaction des citoyens en cas de crise
- Donner des pistes d'information générale et préventive pour anticiper les situations de crise

Echéancier(s) :

Marque-page : Projet articulé sur 6 semaines pour les différentes phases (rédaction, consultations, création, validation, impression, diffusion)

Dépliant : Projet articulé sur 4 semaines pour les différentes phases (rédaction, consultations, création, validation, impression, diffusion)

Description de l'action

Le code de la sécurité intérieure intègre l'article L721-1 : « Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile ».

Selon un sondage Ifop de 2013, seuls 22% des français savent quoi faire en cas de déclenchement des sirènes d'alerte.

Dans cet esprit, il convient donc de développer la prise de conscience chez le citoyen de son rôle dans la chaîne des secours, rôle de premier ordre devant se démarquer d'une posture de simple consommateur des secours. De même Il convient de donner au citoyen les informations élémentaires concernant le signal d'alerte et les réactions attendues par les autorités qui le déclenchent.

Pour cela le message délivré s'articule en 3 temps :

-

Faire savoir au citoyen qu'il a un rôle actif à jouer en situation de crise ;

› Donner des connaissances élémentaires permettant de faire face à des situations de crise (numéros d'urgence, reconnaissance du signale national d'alerte, comportements à adopter, kit d'urgence…) ;

› Ouvrir des pistes vers des ressources de référence pour approfondir ses connaissances :

› Vers quelle institution se tourner avant la crise pour avoir des informations ?

› Quel média sera le relais des autorités en cas de crise ?

› Où trouver l'information préventive ?

Description de la méthodologie

› Feuille de route avec rétroplanning articulant chaque étape de la production ;

› Diffusion dans toutes les préfectures de métropole en soutien des actions de sensibilisation locale, diffusion dans le cadre de salons nationaux (Kid expo, salon des maires) ;

› Mise en ligne sur les ressources web ministérielles.

Recommandations

Une attention particulière a été portée à la forme des documents. Plusieurs contraintes fortes ont été prises en compte :

› Délivrer un message non anxiogène ;

› Synthétiser au maximum les messages afin d'en développer l'impact ;

› Substituer au maximum le texte par des éléments graphiques immédiatement identifiables (pictogrammes) ;

› Conserver un support léger pour réduire les coûts unitaires et augmenter les quantités diffusables.

La diffusion dans les services déconcentrés doit être accompagnée d'éléments de langage et de propositions d'action afin d'inscrire les dotations dans une démarche cohérente.

Mots clés

- Crise (1)
- alerte (6)
- Information préventive (4)
- communication (1)

Cibles

- Tout public

Site WEB

- Site du Ministère de l'Intérieur